



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les programmes du FORMA et l'animation régionale

Robert de Wilde

Citer ce document / Cite this document :

de Wilde Robert. Les programmes du FORMA et l'animation régionale. In: Économie rurale. N°101, 1974. pp. 51-56;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1974.2300>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1974_num_101_1_2300

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

Le FORMA gère, dans le secteur des productions animales, des programmes basés sur les groupements de producteurs ou sur d'autres maîtres d'œuvre de caractère régional.

Ces programmes ont trois caractéristiques essentielles.

- ils sont conduits en dehors des structures régionales de concertation, par l'association des organisations à vocations générales, des institutions techniques et des unités économiques ;
- les maîtres d'œuvre reçoivent une grande délégation de pouvoirs ;
- les mesures mises en place sont adaptées aux situations régionales.

En dépit des difficultés rencontrées, ces programmes permettent de faire travailler ensemble des entités qui s'ignoraient parfois largement. Lancés, pour la plupart depuis 1970, ils intéressent désormais un nombre important d'éleveurs.

Abstract

FORMA programs and regional impact - FORMA administers, in the animal production sector, programs based on producers groups and other local organisations which can have a regional impact.

These programs have three main characteristics :

- they are not run through the usual local, regional, national network of consultative committees but on contracts signed with economic entities ;
- these units receive a very large liberty of action. Furthermore they are the only ones, in their area, through which certain subsidies can be obtained. These subsidies go to producers ready to participate in technical or commercial programs ;
- great care is taken to fit the programs to local needs and to problems which are locally considered as urgent.

This structure is very adaptable. At the regional level, it gives the opportunity to bring together on definite goals farm unions, technical institutes and economic units whether cooperative or- private. It gives farmers who want to progress extra help.

Started three years ago, these programs get good reception at the local level and are adopted today by a large number of farmers.

Les programmes du FORMA et l'animation régionale

par R. de WILDE, FORMA

Le FORMA gère, dans le secteur des productions animales, des programmes basés sur les groupements de producteurs ou sur d'autres maîtres d'œuvre de caractère régional.

Ces programmes ont trois caractéristiques essentielles.

— ils sont conduits en dehors des structures régionales de concertation, par l'association des organisations à vocations générales, des institutions techniques et des unités économiques ;

— les maîtres d'œuvre reçoivent une grande délégation de pouvoirs ;

— les mesures mises en place sont adaptées aux situations régionales.

En dépit des difficultés rencontrées, ces programmes permettent de faire travailler ensemble des entités qui s'ignoraient parfois largement. Lancés, pour la plupart depuis 1970, ils intéressent désormais un nombre important d'éleveurs.

FORMA PROGRAMS AND REGIONAL IMPACT

FORMA administers, in the animal production sector, programs based on producers groups and other local organisations which can have a regional impact.

These programs have three main characteristics :

— they are not run through the usual local, regional, national network of consultative committees but on contracts signed with economic entities ;

— these units receive a very large liberty of action. Furthermore they are the only ones, in their area, through which certain subsidies can be obtained. These subsidies go to producers ready to participate in technical or commercial programs ;

— great care is taken to fit the programs to local needs and to problems which are locally considered as urgent.

This structure is very adaptable. At the regional level, it gives the opportunity to bring together on definite goals farm unions, technical institutes and economic units whether cooperative or private. It gives farmers who want to progress extra help.

Started three years ago, these programs get good reception at the local level and are adopted today by a large number of farmers.

Le FORMA n'a ni mission, ni programmes de développement régional ; il n'analyse donc pas les résultats de son action en termes régionaux.

Pourtant, cet article m'a été demandé(1), parce que la politique d'orientation des productions confiée au FORMA, développée depuis 1970, s'est appuyée sur les groupes économiques et les cadres administratifs existants, ce qui l'a conduit à agir de façon ponctuelle, ces points étant évidemment de dimension variable et coïncidant même parfois avec les limites de la région au sens administratif du terme.

Pour simplifier, on retiendra que les points d'appui des actions du FORMA dans le secteur animal sont les groupements de producteurs de viande et les entreprises laitières.

Dans le premier cas, la région se confond avec la zone de reconnaissance du groupement. Toutefois, les rapprochements qui s'effectuent entre groupements d'une même région, ayant les mêmes problèmes ou commercialisant par un même organisme, donnent à des actions conduites en plusieurs points mais à la fois indépendantes et liées les unes aux autres, une certaine unité régionale. Ainsi, l'organisation de la production et de la commercialisation de la viande bovine dans le Charolais nécessite une harmonisation des disciplines des éleveurs (quels que soient les groupements auxquels ils appartiennent), un progrès technique conduit en commun, une mise en marché concertée. Il y va de la survie des coopératives ou SICA de la région. Le chœur n'est pas sans fausse note, loin de là. Mais les programmes mis en place supposent cette coordination ; ils devront disparaître si elle ne se fait pas.

Dans le second cas, les laiteries ou groupes de laiteries sur lesquelles le FORMA s'est tout d'abord appuyé avaient — en général — une surface géographique, une zone d'action (en fait, une zone de collecte) très étendue, dépassant même la région administrative. L'action lancée avec l'aide du FORMA avait alors, dès le départ, une signification régionale.

LES CARACTERISTIQUES DES PROGRAMMES

Pour examiner l'effet régional des programmes du FORMA, il est nécessaire d'en rappeler d'abord les principes. L'examen de leurs modalités techniques sort du cadre de cette note et ne sera pas effectué.

Première caractéristique

Ils sont conduits en dehors des structures régionales de concertation existantes : CODER, CDDA ou autres. Lorsqu'existe sur place un maître d'œuvre indiscuté possédant un poids économique certain et une capacité de faire appliquer des décisions, il contracte directement avec le FORMA sans autre forme de procès. Si la situation locale est moins nette, ce qui se passe rappelle les mêlées ouvertes de rugby. Les entités les plus diverses se précipitent, alliées et concurrentes, pour sortir du tas des joueurs le ballon qui représente la convention.

Cette approche résolument pragmatique semble avoir la faveur de la plupart des intéressés. Pour le FORMA, elle a l'avantage de la simplicité (relative), de la rapidité et d'une présomption d'efficacité. Lorsque le contractant a fait la preuve de sa réussite économique, on est en droit d'espérer qu'il saura appliquer le programme arrêté en commun.

Pour les maîtres d'œuvre économiques, c'est l'occasion d'entraîner avec eux la partie dynamique de la production agricole, occasion qui ne leur est pas souvent donnée. Les structures régionales s'intéressent souvent davantage au développement industriel ou, si elles sont spécifiquement agricoles, à l'ensemble des producteurs.

Notre politique d'orientation peut être résumée de la façon suivante : le FORMA, par ses interventions de régularisation des marchés, tend un filet protecteur identique pour tous, quelles que soient la région, la dimension économique, la façon de travailler. Par ses actions d'orientation, il offre à ceux qui sont prêts à aller de l'avant, entraînés par un maître d'œuvre économique régional, le moyen de le faire, et espère que l'exemple donné sera suivi par le plus grand nombre.

(1) Les opinions exprimées ici sont strictement personnelles.

En pratique, on se doute que les choses se passent moins simplement. Le maître d'œuvre, tout d'abord, n'est en général pas équipé pour conduire la gamme des actions qu'un programme de développement peut comprendre. Il lui appartient donc de s'assurer la collaboration, d'intégrer dans son programme, l'ensemble des agents du progrès disponibles dans la région.

Ensuite, si l'on peut admettre qu'un programme soit étudié en dehors des procédures de concertation classiques, on ne peut accepter qu'il en résulte des doubles emplois, une dispersion des efforts, des chevauchements de financement. A la concertation officielle doit donc se substituer une concertation officieuse, dont on souhaite qu'elle soit plus rapide mais aussi efficace.

Aux points d'eau enfin, se retrouvent toutes les espèces qui, même ennemies le reste du jour, y observent une trêve tacite. Ainsi était-il inévitable que les demandes de conventions, au cours du déroulement de l'expérience, viennent d'horizons les plus variés et non plus seulement d'organismes économiques : EDE, Chambres d'Agriculture, syndicalisme notamment. Ces tentatives de récupération posent des problèmes difficiles, tant à ces organismes qu'au FORMA.

Quant aux raisons d'Etat qui compliquent parfois la situation, on se contentera de rappeler leur existence.

Deuxième caractéristique

Les maîtres d'œuvre reçoivent la plus grande délégation de pouvoirs possible et des moyens de l'exercer. Dans le programme de rationalisation porcine, le groupement détermine l'ordre de priorité des adhérents qui vont recevoir des subventions pour la construction de leurs porcheries. Les conventions de rationalisations bovine et ovine permettent aux groupements de fixer les conditions et les modalités de rétrocession des aides du FORMA. Les conventions d'équilibre lait-viande, de même, sont des cadres qui laissent au maître d'œuvre, sous l'œil vigilant mais non directif du FORMA, une grande liberté de manœuvre.

Leur pouvoir de convaincre vient d'abord de ce qu'ils sont les seuls à pouvoir apporter les aides que le FORMA prend (le plus souvent partiellement) à sa charge. Ainsi, seuls les producteurs en groupements reçoivent les aides prévues par les différents plans de relance. Il en résulte évidemment une incitation à rejoindre les groupements ; les groupements à leur tour peuvent mettre à l'admission de nouveaux membres des conditions qui assurent leur développement technique et commercial.

Enfin, leur chance d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés réside, pour partie, dans la grande latitude qui leur est laissée de gérer leur affaire : une fois la convention conclue et ses interprétations arrêtées d'un commun accord, l'organisme maître d'œuvre est considéré comme majeur et responsable et les fonds sont mis à sa disposition. C'est a posteriori qu'il lui appartient, sous la signature de son président et de son commissaire aux comptes, d'en justifier l'emploi.

Cette formule combine donc une procédure démocratique d'élaboration des actions (préparées en commun par les administrations et le maître d'œuvre), un circuit court des décisions (le FORMA faisant son affaire de l'accord des administrations, le maître d'œuvre obtenant celui des organismes locaux qu'il associe à son entreprise) et une grande décentralisation de l'exécution.

Ici encore, comme on peut facilement l'imaginer, la pratique a parfois du mal à imiter la théorie ; les obstacles et les oppositions sont nombreux.

La décision commune sur les actions à conduire peut être mal acceptée. L'argument, la manière en moins, peut être résumé ainsi : donnez-nous l'argent, nous saurons mieux que vous le dépenser. La décentralisation de l'exécution ou, plutôt, sa prise en charge totale par le maître d'œuvre ne va pas non plus toujours sans mal. Or, c'est là un problème essentiel ; constituer un GIE, nommer un président, signer une convention, ouvrir un compte : contrairement à ce que l'on croit confusément, tout reste encore à faire sur les plans psychologique, technique et administratif. Et rien ne sera fait si deux conditions ne sont pas réunies : un consensus général pour faire quelque chose et des hommes disponibles pour le réaliser.

A dire vrai, l'acuité de ce problème est telle que devrait être formé au FORMA ou ailleurs, un petit noyau d'animateurs qui pourraient être prêtés aux groupes régionaux, ne serait-ce que pour lancer les nouveaux programmes. On observe en effet un parallélisme certain entre le rythme de développement d'une région et la présence d'hommes disponibles pour l'accélérer. Les régions qui en ont le plus besoin, sont souvent celles où ces hommes manquent.

Le quasi-monopole d'une série d'aides publiques accordé aux producteurs groupés cause aussi des difficultés. D'autres producteurs tenteront toujours d'obtenir les mêmes avantages avec moins de contraintes ; les responsables syndicaux seront toujours tenus de demander l'ouverture la plus large possible de l'éventail des bénéficiaires. L'objet de cette note n'étant pas la défense et l'illustration de la politique d'organisation économique, on ne développera pas ici les différents arguments de cette controverse. La question se pose pourtant au niveau d'une région, de savoir si la création de pôles de développement agricole bénéficiant d'un soutien particulier a ou non un effet d'entraînement pour l'ensemble du secteur. De la réponse dépend l'attitude des responsables syndicaux devant les programmes du FORMA.

La troisième caractéristique est l'adaptation des programmes aux situations régionales. C'est dire que l'on tourne — heureusement — le dos à dix ans de réglementation communautaire basée sur l'identité des mesures de politique agricole de la Sicile au Schleswig-Holstein.

Le fait que ce soient les intéressés eux-mêmes qui présentent un programme, garantit que les problèmes locaux qui les préoccupent le plus seront pris en considération. Le choix peut être objectif ; il peut aussi résulter d'un mouvement d'opinion en faveur de telle ou telle action, ou encore refléter le point de vue d'un homme particulièrement dynamique du secteur. L'essentiel est qu'il existe une demande réelle, une volonté, si les moyens sont donnés, de faire quelque chose.

La différenciation régionale des programmes est particulièrement nette dans les conventions d'équilibre lait-viande et dans les contrats spéciaux construits autour d'un produit, un fromage régional par exemple. Mais elle a été également introduite dans les programmes bovins et ovins pour tenir compte notamment de la géographie, des races, des habitudes, des besoins.

Ici encore, on ne pouvait espérer que ce sur-mesure ne crée pas de problèmes. Le premier est celui des frontières. Deux exploitants de part et d'autre de la route compareront toujours la couleur de leurs prairies, trouveront celles du voisin plus verte, accuseront les programmes du FORMA d'en être responsables et en informeront leur député. C'est un problème agaçant mais non pas fondamental.

Une seconde difficulté réside dans le décalage, l'opposition parfois, entre trois situations du marché : la conjoncture locale, la conjoncture française (ou communautaire, ou mondiale) et les prévisions à moyen terme. Faut-il accepter d'aider le développement d'une production de génisses de remplacement alors que la région en est déficitaire et le restera, tandis que le pays dans son ensemble est déficitaire aujourd'hui mais risque d'être excédentaire dans deux ans ? Un arbitrage reste constamment nécessaire entre le régional et le national, l'immédiat et le long terme. Arbitrage parfois difficile où le FORMA, me semble-t-il, donne plus de poids à l'équilibre national qu'au développement régional. De même, s'il doit écouter tous les chants des sirènes de la conjoncture pour ses actions de régularisation, il doit savoir sinon les ignorer du moins s'en méfier dans l'établissement de ses programmes d'orientation.

LES EFFETS

On l'a dit, il n'appartient pas au FORMA d'établir ou de conduire des politiques régionales agricoles. Les spécialistes d'organigrammes feront remarquer que chaque action financée par le FORMA est déjà de la compétence d'un organisme existant et que la coordination régionale est déjà confiée à une pléthore d'institutions dûment mandatées pour le faire. En fait, on pourrait se demander si notre intervention n'a pas plus de chance de contribuer à créer le désordre qu'à améliorer la situation des agriculteurs.

L'expérience ne confirme pas cette crainte ; pour l'instant au moins. Ceci s'explique sans doute par la double originalité de l'action du FORMA :

— Il utilise les organisations économiques, leur souplesse, leurs moyens comme moteur du programme. Le succès repose sur l'hypothèse qu'elles en reconnaissent l'utilité et sur le fait qu'elles participent financièrement à sa réalisation.

Il est donc indispensable que la participation à ces programmes du syndicalisme et des chambres d'agriculture, malgré ses aspects positifs, n'exclue pas celles des organisations économiques. Du jour où ces dernières ne se considéreraient plus suffisamment impliquées, leur participation cesserait. Avec elle, disparaîtrait la raison d'intervenir du FORMA, car ce sont elles qui sont le plus intéressées à une orientation des productions conforme aux besoins du marché.

— Il amène tout naturellement autour d'une même table, les représentants de l'administration, les firmes, coopératives et industrielles, les organisations syndicales et instituts techniques de la région qui, en fait, se rencontrent peu.

Comme dans les meilleurs contes d'enfants, chaque fée se penche sur le berceau des nouveaux programmes et apporte sa contribution. A la réticence traditionnelle pour le travail en commun, succède une émulation de bon aloi au point que, comme dans la Belle au bois dormant, la quiétude n'est troublée que lorsqu'une fée Carabosse qu'on a oublié d'inviter se présente de méchante humeur.

Le premier effet de ces programmes, et plus particulièrement des conventions régionales de restructuration des productions bovines, est de donner naissance, le nom en moins, à de véritables interprofessions. Ces organismes créés le plus souvent sous la forme de GIE, sont

d'ailleurs en avance sur les interprofessions dont on discute depuis si longtemps sous les lustres interministériels. En avance dans le temps et surtout dans leur conception puisque ;

— d'une part, ils allient de façon étroite syndicats, organismes techniques et organisations économiques,

— d'autre part, ils s'intéressent au producteur, à sa formation, son revenu, son orientation et non pas à telle ou telle de ses productions rendue usine.

Que peuvent faire ces décideurs régionaux ? Il faut dire honnêtement que l'expérience est trop courte pour donner une réponse certaine.

Mais on peut, ne serait-ce que pour fixer les idées, montrer par quelques chiffres l'ampleur prise en quelques années par ces programmes.

— Les contrats d'élevage portent actuellement sur 300 000 bovins.

— La rationalisation porcine, en trois ans, a créé un appareil de production moderne comportant 340 000 places de truies, 1,7 millions de places de porcs à l'engrais, ce qui représente environ 25 % de notre production.

— La rationalisation bovine touche aujourd'hui 40 000 éleveurs représentant les deux tiers environ de la production de jeunes bovins.

— La rationalisation ovine intéresse des troupeaux qui regroupaient (ce sont des ordres de grandeurs) 220 000 brebis en 1971, 740 000 en 1972, 950 000 aujourd'hui.

— Les conventions régionales de restructuration (dont on donne ci-joint un exemple) offrent aujourd'hui, dans sept régions de programmes, de véritables plans de développement technique aux éleveurs qui désirent y participer.

Le futur

L'existence de maîtres d'œuvre permet de mieux sentir les besoins d'une région et de mieux sensibiliser les producteurs aux décisions qui doivent être prises et aux efforts qui doivent être accomplis.

En ce qui concerne le futur, deux évolutions paraissent normales.

— Ces moteurs du développement régional sur lesquels toute l'action s'appuie, s'ils démarrent, auront une influence croissante dans les décisions et un rôle qui ira en s'élargissant. Alors, comme les enfants qui grandissent prennent leurs responsabilités et distendent les liens familiaux, il paraîtra tout à fait normal que leurs décisions, leurs activités, deviennent progressivement indépendants d'un financement du FORMA.

— Ces maîtres d'œuvre ne pourront ignorer ce que font leurs voisins. Aujourd'hui le FORMA assure la coordination et la compatibilité nécessaire entre les différents programmes. Au fur et à mesure de leur renforcement et de leur prise d'indépendance, ils sentiront probablement le besoin d'une réflexion et, peut-être, d'une action commune. Ils se donneront alors, s'ils le souhaitent, une structure nationale appropriée.

ERRATUM

N° 98. — Le professeur C.R. Bryant nous demande de rectifier les erreurs suivantes :

— Page 44, à la place de : onze d'entre eux n'ayant pas de pommiers en cours de production, *il faut lire* : onze d'entre eux n'ayant pas de pommiers *non* en cours de production...

— Page 54, les signes *moins* ont été omis pour trois des coefficients de corrélation, ce qui évidemment change complètement leur interprétation :

..... pour l'échantillon en 1966	$r = -0,49$
..... pour l'échantillon en 1966	$r = -0,52$
pour Deuil, 1955	$r = -0,59$

N° 99-100

M. E. Forget signale deux erreurs pages 137 et 138. L'AFPA dont il est le directeur, et dont font partie MM. Baladier et Clément, est l'Association de formation et de perfectionnement agricole et non l'Association des foyers de progrès agricole.

— Page 138, en haut de la 2^e colonne, deux mots ont été omis, *il faut lire* : ... ces groupes, bien souvent, se transforment et débouchent sur des banques de travail, des petites coopératives...

REUNION D'ECONOMISTES AGRICOLES EUROPEENS DANS LE CADRE DU XV^e CONGRES INTERNATIONAL DES ECONOMISTES AGRICOLES AOÛT 1973 à SAO PAULO

A l'occasion du XV^e Congrès International des Economistes Agricoles qui s'est déroulé du 20 au 29 août 1973 à Sao Paulo, les économistes des pays d'Europe participant à ce Congrès ont été convoqués à une réunion au cours de laquelle deux questions principales ont été examinées, à savoir :

1. Les perspectives de création d'une Association Européenne d'Economie Rurale.

2. L'organisation d'une prochaine réunion des économistes agricoles européens au Wye College (U.K.).

Soixante économistes agricoles provenant de dix huit pays ont participé à cette réunion le 25 août 1973 (cf. liste des participants ci-jointe).

La présidence de cette réunion a été assumée par le Professeur Britton, assisté par M. Baillet. Avant d'aborder les deux questions principales, le Professeur Britton a rappelé les activités précédentes qui se sont déroulées à Minsk (août 1970), Paris (février 1972), et Sienna (septembre 1972).

1. RAPPORT SUR LES REUNIONS PRECEDENTES

A Minsk (URSS), un Comité restreint a été désigné afin d'examiner les possibilités de collecter un fond suffisant pour le lancement d'une Revue Européenne d'Economie agricole, ce Comité restreint était autorisé à prendre des contacts nécessaires avec une maison d'édition en vue d'explorer les aspects matériels et financiers, et à convoquer une réunion ultérieure pour faire le point sur l'avancement du projet et pour examiner à cette occasion les possibilités de contacts plus étroits entre les Economistes agricoles européens.

A Paris (France), le Comité restreint a poursuivi ses travaux en adoptant la présentation de la Revue (couverture, format), en fixant les langues, la périodicité, le financement, etc. Il a désigné un Comité d'édition provisoire et a fixé à US \$ 10 000 la somme minimum à constituer sous forme de réserve pour servir de garantie au lancement de la revue. M. de Veer a été désigné pour prendre contact avec l'éditeur Mouton. Au cours de cette réunion le Comité restreint a chargé MM. Barbero et Baillet de préparer une nouvelle rencontre en 1972 au cours de laquelle M. de Veer rendrait compte des progrès réalisés. Cette réunion devait également permettre de tenir un colloque sur certains sujets d'intérêt commun introduits par des conférenciers.

M. Barbero s'est engagé à inviter à Sienna des représentants de chaque Association nationale d'Economistes agricoles connue et à défaut, des correspondants nationaux de l'I.A.A.E.

A Sienna (Italie) se sont rassemblés vingt et une personnes. Le compte rendu de leurs travaux a été publié dans le numéro 1 — 1973 de « European Review of Agricultural Economics ». En bref, un Comité consultatif a été constitué pour une période initiale de trois ans. En ce qui concerne une Association Européenne des Economistes agricoles il a été convenu de reporter toute décision à une prochaine réunion. M. Baillet a été invité à prendre des contacts avec les Sociétés nationales et de faire rapport sur leurs réactions à ce sujet au cours de la prochaine réunion prévue à Wye College, en 1974.

Les participants ont pris acte de ce rapport sur les trois précédentes réunions.

2. EUROPEAN REVIEW OF AGRICULTURAL ECONOMICS

Les participants ont exprimé leur appréciation favorable au sujet des efforts que M. de Veer et ses collègues ont déployés en vue de la publication du premier numéro de la Revue, dont au demeurant, certains exemplaires ont été mis à la disposition des participants. Par ailleurs, un grand nombre de feuillets publicitaires donnant une description de la Revue et des conditions d'abonnement a été largement diffusé dans le cadre du Congrès.

Les participants ont été invités à donner la publicité la plus large à cette Revue dans leurs pays respectifs. Notamment en vue d'assurer des abonnements de membres individuels et d'étudiants, ces derniers pouvant bénéficier d'un tarif spécial.

Il a été également précisé que le « managerial-editor » ou les « regional editors » seraient heureux de recevoir des articles, « research notes », « books reviews » ou d'autres communications de façon à assurer la continuité et une haute qualité de la Revue.

3. RAPPORT AU SUJET DES CONTACTS AVEC LES ECONOMISTES AGRICOLES EUROPEENS

M. Baillet a fait un compte rendu des résultats de sa correspondance avec les Représentants des Sociétés nationales et des Correspondants nationaux de l'I.A.A.E. en ce qui concerne l'opportunité d'organiser des contacts plus étroits entre économistes agricoles européens, par des rencontres ou d'autres activités communes et si possible par la création d'une Société européenne. Il indiqua que les 25 réponses reçues contenaient un avis unanime en faveur de l'idée d'un développement dans cette direction. Diverses suggestions ont été formulées et des remarques complémentaires ont été faites au cours de cette rencontre.

Les remarques ont porté notamment sur les points suivants :

1. Il serait nécessaire d'éviter une concurrence avec l'I.A.A.E., spécialement en ce qui concerne l'organisation de réunions et au moment de demander une aide financière. Une liaison étroite devrait être maintenue avec l'I.A.A.E. pour les discussions ultérieures. En même temps, il a été souligné que l'existence d'une Association européenne pourrait soutenir l'I.A.A.E. ; quelques participants ont considéré qu'une initiative européenne issue des Associations nationales ne devrait pas être considérée comme une partie intégrante de la structure de l'I.A.A.E. et ne devrait pas entraîner de demande en ce qui concerne tant son administration que ses ressources financières.

2. Il serait nécessaire de veiller soigneusement aux coûts qui seront entraînés, tenant à l'esprit qu'il y a en la matière une limite au nombre de cotisations (sur le plan national, régional et international) que les membres sont prêts à payer. La possibilité d'adhésion commune à deux ou plusieurs Associations devrait donc être prise en considération.

Le coût dépendra largement de la nature et de l'importance des activités. Comme organisation minimum, une sorte de « boîte aux lettres » s'avérerait nécessaire pour maintenir le contact entre les membres et pour les informer de tout programme envisagé. Des réunions pourraient probablement être organisées sur base d'un financement supporté par les participants eux-mêmes.

3. A ce stade, il serait souhaitable de maintenir une organisation portant sur l'établissement d'un programme des différents événements, fondée sur base pragmatique et avec un minimum d'administration; un Président et certains autres administrateurs devraient être désignés.

4. Un avantage important de l'existence d'une Association européenne consisterait dans la possibilité qu'une telle association offrirait à un plus grand nombre d'économistes agricoles de prendre part à des réunions internationales et ainsi de resserrer les liens avec leurs collègues des autres pays. En particulier, cela donnerait plus d'occasions aux jeunes économistes qui souvent n'ont pas la possibilité de supporter les coûts de participation aux Congrès de l'I.A.A.E. et qui ne peuvent obtenir une aide financière de source officielle. On a évoqué également l'argument selon lequel il était difficile à certains pays d'obtenir des devises étrangères pour des voyages dans des pays éloignés, ces problèmes seraient moins sérieux pour des réunions au niveau européen.

5. Le développement d'une Association européenne devrait se faire en relation étroite avec le développement de la Revue Européenne d'Economie Agricole (European Review of Agricultural Economics). Le Président a souligné qu'il avait toujours été envisagé que dès lors qu'une Association Européenne serait créée, on lui confierait un certain contrôle sur la Revue. Pour cette raison, le Comité Consultatif (Advising Board) de la Revue a été désigné pour une période de 3 ans, de telle sorte que si une Association Européenne voit le jour avant la fin de cette période, elle pourrait intervenir en la matière. Quelques participants ont suggéré que la liste des abonnés à la Revue constitue le noyau des membres de l'Association européenne.

6. Une Association Européenne devrait organiser des conférences ouvertes à tous ses membres ainsi que des réunions à caractère plus restreint pour une discussion plus approfondie de certains sujets particuliers.

7. On a considéré qu'une solution possible consisterait à créer une Association sous forme de Fédération des

Sociétés nationales. Cette solution cependant ne tiendrait pas compte des pays où il n'existe pas de Société nationale.

8. Une suggestion considérant qu'il n'était pas besoin d'une organisation formelle de quelque nature que ce soit a été faite. La Revue existe déjà et des rencontres peuvent être organisées de temps à autre à l'initiative de n'importe quelle personne privée ou de n'importe quelle Société. Cependant, cette formule laisse ouverte la question de savoir qui devrait être invité à de telles rencontres et qui est habilité à y participer.

9. Une information devrait être obtenue au sujet du mode d'opération de la Revue Européenne d'Economie (Journal non limité à l'économie agricole), et de ses activités associées.

Il a été décidé de constituer un sous-comité pour examiner les différentes alternatives et pour préparer des propositions, en vue de leur diffusion aux différents pays et d'une discussion lors de la réunion proposée pour septembre 1974 au Wye College. Les membres de ce Comité sont : M. Baillet, Prof. Barbero, Prof. Britton, Dr Sebestyan et Prof. Westermarck.

4. NOUVELLES RENCONTRES DES ECONOMISTES AGRICOLES EUROPEENS EN 1974

La rencontre proposée pour septembre 1974 sera principalement consacrée à l'examen du rapport du sous-comité mentionné ci-dessus.

Les délégués des Sociétés nationales, ou en l'absence de Sociétés les correspondants nationaux de l'I.A.A.E., devraient constituer l'assistance. Cette réunion serait autorisée à prendre toute décision au sujet de la constitution d'une Association européenne et à sa mise en œuvre.

De plus, comme ce fut le cas lors de la rencontre de Sienna, la réunion en question donnerait lieu à la présentation d'un rapport sur les progrès en matière de Revue européenne d'économie agricole (European Review of Agricultural Economics) et à la discussion d'un certain nombre de contributions introduites par des conférenciers et diffusées préalablement à la réunion. M. Baillet a reçu certaines indications à retenir dans la perspective de cette nouvelle rencontre en ce qui concerne tant les sujets susceptibles d'être traités que les conférenciers.

Il a été convenu qu'une copie du présent compte rendu serait adressée à chacun des participants à la présente réunion.

REPONSE A UNE REPONSE

A la page 75 du numéro 98 de notre revue, je trouve des observations de M. Claude Mouton sur mon travail intitulé « Les recherches en Economie Rurale à l'INRA. Essai de bilan et perspectives » (*Economie Rurale*, n° 96, avril-juin 1973, pages 117-136).

Puisque ces observations ne sont pas celles qui avaient été lues lors de la réunion de décembre 1972 mais un texte remanié, il me semble qu'elles auraient dû se rapporter à mon rapport imprimé et non au texte provisoire ronéoté — dont il était clairement indiqué qu'il serait révisé. Ceci aurait rendu sans objet certaines remarques de M. Mouton.

Mon travail occupe l'équivalent de 22 pages de la revue si l'on tient compte de plusieurs passages imprimés en petits caractères. La réponse de M. Mouton, si l'on en

exclut les remarques personnelles et les passages ne concernant pas le texte imprimé, se ramène à une vingtaine de lignes me reprochant d'avoir insuffisamment cité tel auteur et trop tel autre.

Or, mon objectif, clairement formulé, avait été de traiter « des principaux progrès de la connaissance au cours de la période récente » en insistant « sur l'œuvre des chercheurs regroupés dans des instituts de recherche spécialisés ». J'ai dit nettement qu'il n'était « pas question... de citer tous les chercheurs ayant fourni un apport méritoire ».

Je souhaiterais donc que mon rapport serve de point de départ à un débat scientifique sérieux. Une énumération de noms omis ne saurait en tenir lieu.

Denis BERGMANN.